ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 60639

Texte de la question

M. Gérard Charasse appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le non-respect des engagements pris par l'État concernant la création de nouvelles places en appartement de coordination thérapeutique (ACT), alors que le nombre de personnes touchées par une maladie invalidante en situation précaire ne cesse d'augmenter : plus de 7 000 demandes d'admission en ACT en 2008, pour seulement 900 places existantes. Dans la continuité de sa proposition de loi « visant à renforcer la prévention contre le VIH et les hépatites et à permettre un meilleur accompagnement des malades », il lui demande donc des précisions quant à l'échéancier de l'augmentation du nombre de places en ACT sur laquelle s'est engagée le Gouvernement.

Texte de la réponse

Initialement destinés aux patients atteints par le VIH-Sida, les appartements de coordination thérapeutique (ACT), créés en 1994 par circulaire ministérielle, ont été intégrés au dispositif médico-social par les lois n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Aujourd'hui financés par l'assurance maladie, ces appartements « hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, à garantir l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion ». Selon le bilan national 2007 des ACT dressé par la Fédération nationale des hébergements VIH et autres pathologies, 7 082 dossiers de demandes d'admission ont été reçus, pour 900 places cette année-là. L'insuffisance quantitative d'ACT au regard des besoins s'explique par différents facteurs. Bien que le nombre de places en ACT augmente chaque année (d'environ 600 places à la fin de l'année 2004 à 1 000 places recensées en mai 2008 par les directions régionales des affaires sanitaires et sociales - DRASS), un nombre croissant de patients est pris en charge au titre de l'infection par le VIH. De plus, la durée de séjour en ACT s'allonge du fait des difficultés à trouver un logement en aval. Enfin, depuis que les ACT ont vocation à accueillir l'ensemble des personnes atteintes de maladies chroniques pour qui un besoin est avéré, le besoin de places supplémentaires se fait grandissant. Face à ce constat, le plan d'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques (2007-2011) prévoit la création de 1 800 places d'ici 2011, soit un doublement du nombre de places d'ACT en cinq ans. Cet engagement sera respecté à son terme. Néanmoins, il est vrai que l'attribution des places nouvelles a pris du retard en 2007 et en 2008. La circulaire de notification de 147 nouvelles places au titre de 2007 a été signée le 1er janvier 2008 et diffusée aux directions régionales au début du mois de mars 2008. Le circulaire notifiant les mesures nouvelles au titre de 2008 (190 places), a elle, été publiée en janvier 2009. Ainsi, les places financées au titre de 2007 ont effectivement été ouvertes au cours de l'année 2008 et les places 2008 sont en cours de création depuis le début de 2009. Cette année, l'objectif est de rattraper le retard dans la notification des places nouvelles et d'attribuer les mesures nouvelles 2009 à la rentrée. Le nombre de places devrait atteindre environ 1 040 au terme des créations au titre de 2007 (au coût de référence de la place). Avec la création de 190 places supplémentaires en 2009 (au titre des mesures nouvelles 2008), le nombre de places

s'élèvera à 1 230. Il est prévu de créer 190 places supplémentaires par an jusqu'à l'échéance du plan qualité de vie des patients atteints de maladies chroniques. Ainsi, les mesures nouvelles 2009 porteront le nombre de places à 1 420, celles de 2010 à 1 610, celles de 2011 à 1 800.

Données clés

Auteur : M. Gérard Charasse
Circonscription : Allier (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60639
Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9655
Réponse publiée le : 24 novembre 2009, page 11219